

COMITÉ DE LA DESCENTE DU 17 FÉVRIER 1994

C.P. 49005, Place Versailles, Montréal, H1N 3P6

TÉL.: 222-2222 / FAX: 333-3333 S.A.V.H.A ? (écoute, information, référence) : 525-0-911

COMMUNIQUÉ N° 1

[last page note in english]

7 MARS 1994

SALUT !

Jeudi le 17 février dernier, entre 1 heure 30 et 3 heures 30, tu as été arrêté, **comme nous**, au bar des Katacombes par des policiers-ères du SPCUM et accusé par eux d'avoir été trouvé « *dans une maison de débauche* ».

Vendredi soir le 18 février, réunis au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, une **centaine** des personnes arrêtées et accusées ont confié à **un comité de volontaires** le mandat de **prendre en charge leurs intérêts** et de préparer une assemblée d'information au sujet de leur défense juridique.

Lundi soir le 21 février, toujours au C.C.G.L.M., ce groupe d'une quinzaine de volontaires a défini le mandat général d'un comité de six personnes arrêtées et accusées le 17 février et lui a donné le nom officiel de « **Comité de la descente du 17 février** ». Les six membres du **COMITÉ** ont ensuite continué seuls leur réunion. Depuis le 21 février, les membres du **COMITÉ** se sont réunis lundi le 28 février, mercredi le 2 mars et lundi le 7 mars.

Ce premier communiqué a pour but de t'informer de la composition, du mandat et du fonctionnement du **COMITÉ** ainsi que de la situation et des démarches que nous avons entreprises pour toi et pour tous les autres gars qui ont été coincés dans cette descente du 17 février.

LE COMITÉ

COMPOSITION:

Le **Comité de la descente du 17 février** est composé de Joël Dubé, Serge Giguère, Martin Landry, Bernard Gadoua, André Faivre et Jean-Eudes Plourde, tous arrêtés et accusés.

FONCTIONNEMENT:

Nous nous sommes réunis, une à deux fois par semaine, à **huis clos**, chez un des membres du comité. Les décisions sont prises par **concensus**. Quoique nous puissions utiliser les ressources que l'on met à notre disposition, nous avons, **dès le départ**, convenu de notre stricte **indépendance vis à vis des intérêts ou des points de vue autres que ceux des personnes arrêtées et accusées le 17 février aux Katacombes (PAAK17)**, comme, par exemple, un commerce du Village ou un organisme du milieu gai.

Les divers domaines des activités du comité ont été répartis entre les membres du comité:

<i>Procès-verbaux des réunions :</i>	<i>Robert Provost</i>
<i>Présidence des réunions :</i>	<i>André Faivre</i>
<i>Coordination des actions :</i>	<i>Bernard Gadoua</i>
<i>Trésorerie :</i>	<i>Joël Dubé</i>

<i>Activités de financement :</i>	<i>Jean-Eudes Plourde et Serge Giguère</i>
<i>Rapports avec les avocats :</i>	<i>Serge Giguère et Bernard Gadoua</i>
<i>Rapports avec les personnes accusées :</i>	<i>André Faivre et Martin Landry</i>
<i>Rapports avec le SPCUM :</i>	<i>André Faivre</i>
<i>Rapports avec les médias :</i>	<i>André Faivre et Martin Landry</i>
<i>Porte-parole officiel :</i>	<i>André Faivre</i>
<i>Rapports avec le CCGLM :</i>	<i>Bernard Gadoua</i>
<i>Organisation du support psychologique :</i>	<i>Serge Giguère et André Faivre</i>

TRÉSORERIE ET FINANCEMENT:

Le **COMITÉ** a récupéré du CCGLM une somme de 80 \$ qui avait été ramassée «spontanément» lors de l'assemblée du 18 février et de la «manifestation» du 19 février. Cette somme a été déposée dans un compte bancaire que le **COMITÉ** a fait ouvrir à la Caisse populaire de la CSN, sur la rue De Lorimier, au nom de « **Comité de la descente du 17 février** ». La chartre utilisée pour l'ouverture du compte est celle du **CLUB BARON-MONTRÉAL inc** dont trois des administrateurs ont été eux-mêmes arrêtés et accusés (Daniel Lamontagne, Joël Dubé et André Faivre) et dont deux sont membres du **COMITÉ** (Joël Dubé et André Faivre).

La gestion du compte a été confiée à Joël Dubé, trésorier du **COMITÉ**, et les deux personnes autorisées à signer ensemble les chèques sont Joël Dubé et Jean-Eudes Plourde, tous deux désignés par le **COMITÉ**.

Le financement de nos activités actuelles est assuré par **M. Steeve Goldenberg**, président de la compagnie propriétaire de la **Station C**, qui a aussi offert de défrayer la part des honoraires des avocats choisis par le **COMITÉ** qui ne sera pas couverte par l'Aide Juridique. Nous avons donc décidé de ne pas faire de levée de fonds pour l'instant afin de consacrer nos énergies sur l'aspect judiciaire et le support psychologique.

LE MANDAT DU COMITÉ

À partir des discussions et des informations de l'assemblée d'information du 18 février, nous avons compris que les mandats du **COMITÉ** étaient de:

- 1° **Préparer une assemblée d'information et de stratégie vers la mi-mars.**

- 2° Représenter les intérêts des personnes arrêtées et accusées. Le **COMITÉ** est le seul porte-parole des personnes arrêtées et accusées le 17 février aux Katakombes.
- 3° Mettre en marche les processus et les mécanismes de support psychologique et de défense juridique.

Nous avons établi dès le départ que notre champ d'action se limitait pour l'instant 1° à la **défense juridique** contre les accusations portées contre nous et 2° au **support psychologique** aux **PAAK17** qui en manifesteraient le besoin. **Le COMITÉ ne s'engagera donc dans aucune action ou manifestation politique.** Il a cependant laissé à chacun de ses membres l'entière liberté personnelle de leur engagement politique et communautaire.

Nous avons aussi déterminé que notre action (information, réunion, etc) visait exclusivement les **PAAK17**. Autrement dit, **nous ne voulons pas que des points de vue et des intérêts différents de ceux d'une personne arrêtée et accusée viennent faire dévier notre action collective.**

ACTION ET AGENDA

DATE	ÉVÉNEMENT	LIEU	DESCRIPTION
13 MARS 19h00	GROUPE DE PARTAGE ATTENTION ! <i>Tu dois réserver ta place en communiquant avec le SAVHA ? au 525-0-911</i>	Centre St-Pierre-Apôtre 1212, Panet (salle 106) (Métro Beaudry)	Rencontre avec un psychologue (et peut-être un travailleur social) pour partager ce que nous avons vécu lors de la descente et ce que nous vivons depuis cette nuit. Les personnes qui voudront poursuivre une démarche de relation d'aide (individuelle ou en groupe) se verront offrir les services de psychologues. Services professionnels gratuits et confidentiels.
16 MARS 19h30			
18 MARS 19h30	ASSEMBLÉE D'INFORMATION ET D'ORGANISATION	2040 Alexandre-de-Sève	Assemblée des personnes arrêtées et accusées (exclusivement) pour l'information sur la situation des poursuites judiciaires et l'organisation de la défense en cours.

Le **COMITÉ** a fait installer une ligne téléphonique dédiée. Une boîte vocale prend la relève lorsque la personne responsable n'est pas disponible. La levée des messages se fait trois fois par jour et nous vous rappellerons.

222-2222

Étant donné que les réactions des personnes prises dans la descente du 17 février s'apparentent beaucoup à celles des victimes d'une agression (et plusieurs des **PAAK17** se perçoivent et se sentent effectivement comme victimes d'une agression), nous avons aussi établi

MESSAGES IMPORTANTS

1

Le **COMITÉ** cherche à rejoindre toutes les personnes arrêtées et accusées le 17 février aux Katacombes.

Si tu connais d'autres **PAAK17** qui ne nous ont pas encore donné leur nom et leurs coordonnées, invite-les à communiquer avec le **COMITÉ** le plus tôt possible afin qu'ils puissent recevoir toute l'information et le support auxquels ils ont droit.

2

Il est important que tu notes par écrit tous tes souvenirs au sujet de la descente du 17 février et de tes activités aux Katacombes cette nuit-là. Conserve ce document: il sera très utile à ton avocat.

3

Pour l'instant, le **COMITÉ** recommande aux personnes arrêtées et accusées de ne pas s'orienter vers une stratégie de « plaider coupable ». Ne prend donc aucune décision en ce sens avant l'assemblée du 18 mars.

4

Le **COMITÉ** prépare une équipe d'avocats qui 1° accepteront de travailler ensemble, 2° dans le cadre d'une stratégie globale avec le **COMITÉ** et 3° dont les expertises sont complémentaires : jurisprudence, plaidoirie, négociation avec la Couronne, contre-interrogatoire des témoins de la poursuite (policiers), etc...

Cependant, chacune des personnes arrêtées et accusées demeurera **ENTIÈREMENT LIBRE DE CHOISIR SON AVOCAT.**

5

Le **COMITÉ** n'a cependant encore choisi ni mandaté AUCUN AVOCAT !
Aucun avocat ne peut donc prétendre actuellement agir en notre nom ou au nom des **PAAK17.**

6

Si tu ne veux pas recevoir chez toi le sommation à comparaître (*sub poena*), communique avec nous (222-2222), on te dira quoi faire.

Nous devons tous, et c'est l'attitude du *COMITÉ*, demeurer sereins et éviter certains pièges de comme chercher des boucs émissaires ou projeter notre colère sur d'autres PAAK17. Plusieurs stratégies de défenses sont possibles et efficaces sans qu'il soit nécessaire pour s'en sortir (se libérer des accusations) de blâmer d'autres personnes.

D'autre part, le *COMITÉ* a choisi de ne pas agir officiellement au sujet des autres aspects de cette descente du 17 février aux Catacombes, comme, par exemple, la « justification » sociale de la descente, la loi actuelle, les comportements déclarés « obscènes », la responsabilité des établissements gais au sujet des comportements de certains de leurs clients, la « moralité » du milieu gai, etc... à moins qu'une telle action de notre part devienne un élément de notre stratégie globale pour une défense victorieuse des PAAK17.

Les seuls objectifs du *COMITÉ* sont 1° la défense judiciaire des PAAK17 et 2° leur support moral. Notre but ultime c'est l'abandon des poursuites ou un verdict de non-lieu ou d'acquittement général !

=====

Si tu as le temps de donner un coup de main à notre cause commune,
nous te prions de nous le faire savoir en communiquant avec nous au 222-2222.

=====

au nom du

COMITÉ DE LA DESCENTE DU 17 FÉVRIER

Joël Dubé
Serge Giguère
Martin Landry
Bernard Gadoua
André Faivre
Jean-Eudes Plourde

6 mars 1994

André Faivre

**Information and explanation for unilingual English speaking person
will be available at the *COMMITTEE* line (222-2222).**

An English version of this communiqué will also be sent on demand.